

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2016

CP2016_11_9
id. 2940

L'an deux mille seize le trente novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 60 LOGEMENTS
SITUÉS 8 RUE JOHN FITZGÉRALD KENNEDY ET 535 RUE
MARCEL GUERRET À MONTAUBAN**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de réhabilitation de 60 logements situés 8 rue John Fitzgerald Kennedy et 535 rue Marcel Guerret à Montauban est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 146 024,03 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PAM	140 000,00 €
* Fonds propres	6 024,03 €
Total	146 024,03 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 140 000 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 51807.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 56 000 €, soit 40 % d'un montant global de 140 000 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 21 septembre 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de réhabilitation de 60 logements situés 8 rue John Fitzgerald Kennedy et 535 rue Marcel Guerret à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 56 000 €, selon les conditions de prêt susvisées ;
- Précise que la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban se porte garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 21 septembre 2016 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC